

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept

Le sept novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : Messieurs BILLON Claude ; DUBRAUD Xavier; LEVÊQUE Richard; JACQUET Philippe; LORSUNG Pascal; MARCHETTI Cyril; HUGEROT Florent

Absents excusés : Mr MOUTARD Michel; Mr MASURE Bertrand
Mme DI FRUSCIA Claudine donne procuration à Mr JACQUET Philippe

Monsieur BILLON Claude a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Même Séance

AUDIT ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre de la DETR 2018 la salle polyvalente serait éligible pour une amélioration énergétique.

Compte tenu de sa date de construction et en fonction des informations prises auprès de la Préfecture nous devons procéder à un audit énergétique.

Le bâtiment devra, après rénovation, atteindre au minimum la classe énergétique C ou gagner 3 classes.

Une rapide enquête de notre maître d'œuvre a fait ressortir que les sociétés BC2E et SAGECO étaient les plus habilitées à répondre à notre demande.

Le Conseil Municipal retient donc les devis de BC2E d'un montant de 208,33 € HT soit un TTC DE 250,00 € pour le calcul thermique et SAGECO pour un montant de 2 300,00 € HT soit 2 760,00 € TTC pour l'audit énergétique.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

ACHAT SAPINS DE NOËL

Le Conseil Municipal décide de renouveler la distribution de sapins de Noël aux habitants qui en feront la demande pour la décoration extérieure uniquement.

Le sapin est offert par la commune (un sapin par habitation).

Il est possible d'acheter des sapins supplémentaires, le prix est fixé à :

6,90 € pièce pour un sapin (100 à 150 cm)

8,90 € pièce pour un sapin (150 à 180 cm)

Le Conseil Municipal PRECISE que la recette des sapins sera versée sur le budget communal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

AVENANT N° 1 AU MARCHE MAITRISE D'OEUVRE « CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE »

Madame le Maire,

RAPPELLE que par délibération en date du 13 juin 2013 le Conseil Municipal a retenu Monsieur PREAUX architecte pour la construction d'un local technique.

Qu'il y a lieu de faire un avenant N°1 au Marché de Maitrise d'œuvre pour la « Construction d'un local technique» pour les motifs suivants :

L'estimation des travaux en 2013 était d'un montant de 78.000 € TTC. Différentes études liées au nouveau PPRI nous ont 112.260,00 € TTC.

Suite à l'ouverture des plis en 2016, le total des offres retenues s'élève à 102 895,15 € TTC.

Le cahier des clauses particulières fixait le montant des honoraires du maître d'œuvre à 10%, soit une estimation initiale de 7.800,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ l'avenant n° 1 au Marché, de Maitrise d'œuvre d'un montant de 2.489,51 € TTC correspondant au calcul des honoraires sur la base réactualisée de 102 895,15 € TTC.

DONNE TOUS POUVOIRS à Madame le Maire pour mener à bien cette opération et signer tout document se rapportant au présent dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

ACHAT D'UNE GUIRLANDE ET D'UNE ÉTOILE

Madame le Maire fait savoir qu'elle a été sollicitée par le Comité des Loisirs, qui aux fins de lui permettre de procéder à la décoration et l'illumination du village pour les fêtes de fin d'année, doit remplacer une guirlande et souhaite poser une étoile à la cime du sapin devant la Mairie.

La Société SANELEC nous a fait la proposition suivante : Guirlande et Étoile 3 D pour un montant total de 297,14 €. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour cette acquisition, sous réserve de la disponibilité des produits.

Même Séance

DEVIS TECHNIFROID POUR LE LAVE-VAISSELLE

Suite à l'intervention de la Sté TECHNIFROID sur le lave-vaisselle qui était en panne, Madame le Maire fait part de la proposition d'installer un filtre pour le traitement de l'eau au prix de 921,46 € H.T. soit 1.105,75€ T.T.C.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition, Monsieur Richard LEVEQUE souhaitant interroger un autre fournisseur.

Même Séance

SUIVI DU DOSSIER BOIS

Suite à la proposition de l'ONF d'exploiter et commercialiser les parcelles 1.1 et 1.2, Monsieur Florent HUGEROT souhaite se rapprocher d'un autre forestier.

Dans cette attente, le Conseil Municipal ne donne pas suite à ce devis.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil que l'inauguration de la Maison de Santé de Bar sur Seine aura lieu le jeudi 16 novembre 2017 à 17h00. Elle s'y rendra et invite qui le souhaite à l'accompagner.

33 participants se sont inscrits au repas des Aînés qui se tiendra le dimanche 12 novembre 2017 au restaurant du Val Moret à Magnant.

Elle fait part des divers courriers reçus, dont un de Monsieur François BAROIN accordant une subvention de 1.500,00 € pour l'achat et la pose de coussins berlinois, ce au titre de la réserve sénatoriale.

Suite au mail de Monsieur Philippe JACQUET, l'entreprise HUGUENOT-MONTANT a été sollicitée pour intervenir sur le chauffe-eau de la salle polyvalente qui fonctionne de façon aléatoire. Divers autres points ont été évoqués dont l'usure de pièces du piano et le verre d'un cadre cassé que le Comité des Loisirs doit remplacer.

Sous sa dernière mandature, Monsieur Claude BILLON avait émis le souhait de restaurer le second lavoir communal et d'organiser ainsi un « parcours des lavoirs ».

Monsieur Xavier DUBRAUD propose de travailler avec Monsieur Claude BILLON sur ce projet pour que ce vœu devienne réalité.

La séance est levée à 22h30.